Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 20 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 24 avril 2026

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, ROUSSEAU Claude, BILLAUD Cécile, CINTRAT Dominique, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, RENSON D'HERCULAIS Béatrice, TESNIERE Edwige

ABSENTS et EXCUSES : BRETHOME Nadine, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS PARRENIN Pascale,

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

N°30-04-2026-01 : Election du vice-président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;
Vu les délibérations n°01-04-2026-15 et 01-04-2026-16 du conseil municipal du 1er avril 2026 fixant à 12 le nombre d'administrateurs élus en son sein et désignant les membres auprès du Centre Communal d'Action Sociale,

Le maire, président du centre communal d'action sociale, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Madame CAILLAUD Brigitte

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président à main levée.
Nombre de votants : 10
Suffrages exprimés : 10
Voix obtenues : 10

Est élue vice-présidente : Madame CAILLAUD Brigitte

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président, Guy AIRIAU

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
45770 SAINT-ETIENNE DU BOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Saint Etienne du Bois

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 20 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 24 avril 2026

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, ROUSSEAU Claude, BILLAUD Cécile, CINTRAT Dominique, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, RENSON D'HERCULAIS Béatrice, TESNIERE Edwige

ABSENTS et EXCUSES : BRETHOME Nadine, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS PARRENIN Pascale,

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

N°30-04-2026-02 : Election du vice-président délégué

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;
Vu les délibérations n°01-04-2026-15 et 01-04-2026-16 du conseil municipal du 1er avril 2026 fixant à 12 le nombre d'administrateurs élus en son sein et désignant les membres auprès du Centre Communal d'Action Sociale,

Le maire, président du centre communal d'action sociale, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président délégué. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidat : Monsieur ROUSSEAU Claude

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président délégué à main levée.
Nombre de votants : 10
Suffrages exprimés : 10
Voix obtenues : 10

Est élu vice-président délégué : Monsieur ROUSSEAU Claude

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président, Guy AIRIAU

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
85670 SAINT ETIENNE DU BOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Saint Etienne du Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 20 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 24 avril 2026

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, ROUSSEAU Claude, BILLAUD Cécile, CINTRAT Dominique, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, RENSON D'HERCULAIS Béatrice, TESNIERE Edwige

ABSENTS et EXCUSES : BRETHOME Nadine, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS PARRENIN Pascale,

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

N°30-04-2026-03 : Délégation permanentes de pouvoir du conseil d'administration

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°01-04-2026-15 et 01-04-2026-16 du conseil municipal du 1er avril 2026 fixant à 12 le nombre d'administrateurs élus en son sein et désignant les membres auprès du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté en date du 30 avril 2026 désignant les membres nommés par le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération du 30 avril 2026 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale élit une Vice-Présidente en la personne de Brigitte CAILLAUD,

Vu la délibération du 30 avril 2026 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale élit un Vice-Président délégué en la personne de Claude ROUSSEAU,

Considérant que pour faciliter la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale, il est nécessaire de prévoir une délégation de pouvoirs et de signature au Président dans certaines matières,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, décide :

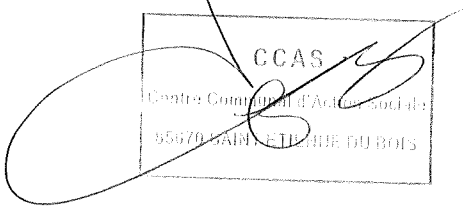
De donner délégation de pouvoirs et de signature à Monsieur Guy AIRIAU, Maire et Président du CCAS, à la Vice-Présidente, Brigitte CAILLAUD et au Vice-Président délégué, Claude ROUSSEAU, dans les domaines suivants :

- Ordonnancement des recettes et dépenses du CCAS dans la limite des sommes inscrites au budget de l'exercice en cours
- Actes administratifs en matière d'aide sociale légale et aide sociale facultative
- Délibérations, décisions du CCAS individuelles et collectives
- Tous les courriers destinés aux administrations publiques, aux entreprises et aux administrés, relatifs à des informations ou documents communicables et à des renseignements concernant le CCAS, sa gestion, ses compétences, les affaires traitées par lui-même,
- Attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (fournitures, services, travaux et maîtrise d'œuvre) et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics
- Conclusion de contrats d'assurance
- Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre communal d'action sociale des services qu'il gère
- D'intenter au nom du CCAS les actions en justice tant en demande qu'en défense dans tous les types de

contentieux (administratif, civil, pénal) en première instance y compris en appel.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Saint Etienne du Bois

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 20 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 24 avril 2026

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, ROUSSEAU Claude, BILLAUD Cécile, CINTRAT Dominique, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, RENSON D'HERCULAIS Béatrice, TESNIERE Edwige

ABSENTS et EXCUSES : BRETHOME Nadine, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS PARRENIN Pascale,

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

N°30-04-2026-04 : Subventions aux associations sociales

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'asso	Observation	Subvention 2025	subv demandée		Décision CCAS
Restos du Cœur Vendée		200.00 €	Non précisé		150.00 €
Banque Alimentaire	25 bénéficiaires de St Etienne du Bois	250.00 €		190.00 €	190.00 €
Vaincre ensemble		50,00 €	non précisé		50.00 €
Alcool Accompagnement Prévention		100,00 €		140,00 €	100.00 €
		600,00 €			**490.00 €**

Les crédits inscrits au BP 2026 couvriront la dépense.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président, Guy AIRIAU

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
85670 SAINT ETIENNE DU BOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 20 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 24 avril 2026

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, ROUSSEAU Claude, BILLAUD Cécile, CINTRAT Dominique, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, RENSON D'HERCULAIS Béatrice, TESNIERE Edwige

ABSENTS et EXCUSES : BRETHOME Nadine, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS PARRENIN Pascale,

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

N°30-04-2026-05 : Clôture du budget annexe restauration scolaire

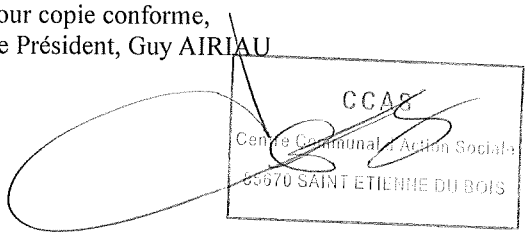
Vu le budget annexe restauration scolaire

Considérant que les opérations de ce budget annexe restauration scolaire sont achevées.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décidé de clôturer le budget annexe restauration scolaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.